



Xxxxxx risque pour un vole

Par **Petitjean manon**, le **26/05/2017** à **08:58**

Bonjour,

Mercredi je faisais mes courses, j'ai pris de la crème solaire que j'ai oublié de faire passer en caisse rapide. Un vigile est venu m'arrêter, m'a emmené dans un coin isolé, il a vu la crème solaire que j'ai montrée aussitôt. En la voyant, il a dit qu'il allait porter plainte contre moi. Qu'est-ce que je risque ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **26/05/2017** à **14:46**

Bonjour,

Ont-ils pris votre identité, enregistré vos aveux et avez vous signé quelque chose ?

Ceci dit, vous comprendrez que voler sans en assumer les conséquences serait la porte ouverte à la délinquance autorisée.

Par **LFD Criminalistique**, le **01/06/2017** à **17:49**

Bonjour,

Pour un oubli involontaire vous risquez juste de régler la crème.

C'est tout.

Mais ... il faut prouver que c'était involontaire...

Par ailleurs, ce n'est pas le vigile qui portera plainte mais l'établissement, l'enseigne.

Et pour une crème... cela serait une première.

La question la plus importante serait: Est-ce que la Police ou la Gendarmerie étaient présentes?

Par ailleurs, avez-vous été identifiée par la Police sur place? Avez-vous été invitée à régler la crème en caisse volontairement?

Voici la procédure légale. En dehors de cette procédure, l'établissement est hors la loi.

Pour le reste, tout à fait d'accord avec Pragma.

Cordialement,